

CORONAVIRUS

REPRISE DE L'ECOLE

Suite aux annonces du Gouvernement, la reprise de l'école se fera **sur la base du volontariat** selon le calendrier suivant :

- ✓ Lundi 11/05 : rentrée des enseignants
- ✓ **Du mardi 12 au mardi 19/05 : accueil des classes de GS, CP et CM2 uniquement.** Seuls les élèves dont les parents auront répondu « oui » à l'enquête du 30/04/2020 adressée aux familles par les enseignants pourront être accueillis.
- ✓ *Jeudi 21 et vendredi 22/05 : pont de l'ascension*
- ✓ **Lundi 25/05 : accueil des CE1, CE2 et CM1 (en plus des GS, CP et CM2).** Seuls les élèves dont les parents auront répondu « oui » à la 2° enquête (du 06 ou 07/05) adressée aux familles par les enseignants pourront être accueillis.
- ✓ **Sur décision du conseil des maîtres, les classes de PS et de MS ne rouvriront pas.**

Des mesures sanitaires très strictes accompagnent cette reprise. Elles sont à adapter au niveau local en fonction des possibilités de chaque commune à pouvoir appliquer et faire respecter ces mesures.

Le principe général est le suivant :

- ✓ Accueil de **15 enfants max./classe** mais ce nombre peut être inférieur en fonction de la dimension des salles afin de respecter 1m de distance minimum entre chaque enfant.
- ✓ Accueil des enfants par groupe sur des journées entières
- ✓ Le port du masque par les jeunes enfants n'est pas recommandé mais il est obligatoire pour les équipes d'encadrement. A partir du CE2, les enfants qui le souhaitent pourront porter un masque (sous réserve d'une maturité suffisante qui leur en permettrait un bon usage).
- ✓ Plusieurs points d'eau équipés de savon liquide et de papier essuie-mains jetable doivent être disponibles et un passage très fréquent doit y être effectué tout au long de la journée pour le lavage des mains des enfants.
- ✓ Le gel hydroalcoolique sera réservé aux adultes car ce produit est nocif pour la peau fragile des enfants.

Les dispositions prises à l'école de Soual :

- ✓ La priorité de la Municipalité est de **garantir la sécurité sanitaire** des enfants qui reprendront l'école ainsi que des équipes d'encadrement, mais aussi de **permettre à tous les parents de reprendre leur activité professionnelle.**
- ✓ C'est pourquoi, **tous les enfants dont les parents auront choisi de les scolariser pourront être accueillis à l'école toute la journée les lundi, mardi, jeudi et vendredi** (selon le calendrier et les dispositions énoncées plus haut).
- ✓ Les enseignants diviseront les classes en 2 groupes (minimum) lorsque cela sera nécessaire et prendront en charge 1 groupe, 2 jours par semaine sur la journée, avec une rotation. Les groupes qui ne seront pas en classe seront pris en charge par les services périscolaires les 2 autres jours.
- ✓ Ainsi, les agents municipaux dédiés à l'école seront fortement mobilisés et les équipes seront renforcées par des animateurs de la Communauté de Communes afin d'avoir le personnel d'encadrement nécessaire à la prise en charge de tous les groupes qui ne seront pas en classe. Par ailleurs, des agents seront aussi mobilisés sur le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel tout au long de la journée.
- ✓ C'est pourquoi **les amplitudes horaires d'ouverture de l'école ont été modifiées** : **le service d'accueil périscolaire ouvrira à 8h** (au lieu de 7h30) **et fermera à 18h** (au lieu de 18h30).
- ✓ Aussi, les conditions d'accès des enfants dans l'enceinte de l'école sont désormais strictement réglementées.
  L'accès aux locaux de l'école est interdit aux parents/responsables légaux des élèves
  - **Les élèves de CP/CE1, CM1 et CM2 rentreront et sortiront par le portail de la cour élémentaire**, comme cela était le cas jusqu'à aujourd'hui.
  - **Les élèves de GS et de CE1/CE2 rentreront et sortiront par le portail de la cour de la maternelle**.
  - **Les élèves de CP rentreront et sortiront par la porte d'entrée du hall de la maternelle**.

  Dans tous les cas, les parents/responsables légaux déposeront/récupèreront les enfants devant la porte/le portail et ne seront pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école ni à créer de petits rassemblements une fois l'enfant déposé. Par ailleurs, les parents/responsables légaux devront également respecter les règles de distanciation sociale en cas d'attente devant le portail.
- ✓ Afin d'éviter qu'un nombre trop important de parents ne se croise devant l'école, les heures de rentrée et de sortie des classes se feront selon des horaires échelonnés précisés dans la note adressée aux familles le 06/05 par l'équipe enseignante.



REPRISE DE L'ECOLE

Avant et après ces horaires, soit à partir de 8h et/ou jusqu'à 18h, les élèves scolarisés durant cette période, dont les 2 parents travaillent à l'extérieur de leur domicile et inscrits aux temps d'accueil périscolaire pourront être accueillis.
Aucun rassemblement de personnes ou attroupement ne seront autorisés devant l'école au moment de l'accompagnement des enfants, ni après les avoir déposés.

Accueil périscolaire :
L'accueil périscolaire comprend :
- ✓ L'accueil du matin de 8h jusqu'à l'heure d'entrée en classe pour les groupes qui auront classe,
- ✓ L'accueil de fin de journée après la classe jusqu'à 18h,
- ✓ L'accueil des groupes d'enfants scolarisés qui ne seront pas pris en charge par les enseignants dans la journée
- ✓ La pause méridienne qui comprend le repas au restaurant scolaire.

Vous avez une question, posez-la à l'adresse contact@mairie-soual.fr ?
Retrouvez la réponse sur le site de la mairie : **www.mairie-soual.fr**

Durant l'**accueil périscolaire du matin et du soir**, les enfants seront pris en charge par les services municipaux par groupe de 15 enfants maximum. **Attention, ce service ne sera ouvert qu'aux enfants dont les 2 parents travaillent à l'extérieur de leur domicile.**

L'inscription aux temps d'accueil périscolaires reste obligatoire via le Portail Famille

Durant l'a**ccueil périscolaire de la journée pour les groupes qui n'ont pas classe**, les enfants seront pris en charge par groupe de 15 enfants maximum par les services municipaux. Ils feront des petites activités éducatives, sportives ou culturelles ainsi que les devoirs fournis par les enseignants afin de garantir la continuité pédagogique. **Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés durant cette période.**

Le service de restauration scolaire sera assuré et adapté.
Un repas froid sera servi aux enfants la première semaine.

Attention, le service de restauration scolaire ne sera ouvert qu'aux enfants dont les 2 parents travaillent à l'extérieur de leur domicile. Un justificatif de l'employeur ou une attestation sur l'honneur seront demandés aux familles. **Ainsi, les enfants dont l'un des deux parents ne travaille pas ou est en télétravail ne pourront pas rester déjeuner à l'école**. Il est également demandé aux parents qui travaillent mais qui pourraient récupérer leur enfant à l'heure du repas de bien vouloir le faire.

Pendant la journée, un **protocole sanitaire très strict** sera respecté :
- ✓ les locaux, les sanitaires ainsi que le matériel utilisé seront nettoyés et désinfectées régulièrement par les agents municipaux.
- ✓ Les enfants seront fréquemment accompagnés aux différents points d'eau équipés de savon liquide et de papier essuie-mains jetable pour se laver les mains.
- ✓ Un sens de circulation sera établi dans l'école afin que les élèves ne se croisent pas.

Les récréations seront prises en décalé afin de limiter le nombre d'enfants présent en même temps dans la cour.

Ce système pourrait évoluer en fonction des constats réalisés lors de la mise en pratique de ces mesures, afin de les adapter si nécessaire.

Les règles mises en place ne s'appliquent pas aux enfants des personnels mobilisés par la gestion de la crise. Ils seront accueillis à l'école sans condition.

Toute l'équipe municipale remercie les familles de leur compréhension et pour la stricte application de ces nouvelles mesures afin de préserver la santé et la sécurité de tous.



